Fonds pour l'achèvement de la formation

Ce que vous devriez savoir!

Le saviez-vous?

Toutes les personnes étudiantes inscrites dans un collège privé au Nouveau-Brunswick bénéficient d'une protection financière lorsqu'il est question de leurs droits de scolarité.

Le Fonds pour l'achèvement de la formation est un fonds d'assurance payé par les personnes étudiantes.

Comment cela fonctionne

Les personnes étudiantes versent 1 % de leurs droits de scolarité au Fonds comme protection en cas de fermeture imprévue.

Les fonds permettent de rembourser les droits de scolarité inutilisés d'une personne étudiante ou d'offrir un recyclage dans un programme semblable dans un autre établissement.

Les personnes étudiantes étrangères commenceront à contribuer au Fonds pour l'achèvement de la formation à compter de septembre 2023 et se verront offrir la même protection.

Mesures de soutien

Le Ministère aide les personnes étudiantes à trouver un autre établissement d'apprentissage

ou

La personne étudiante reçoit un remboursement de tous les droits de scolarité inutilisés.

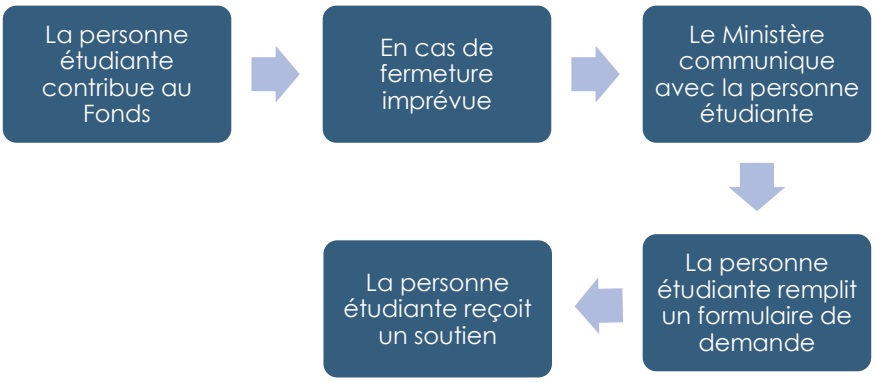

Pour plus d'information, contactez le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail
LFPSP-POTA@gnb.ca

New Nouveau Brunswick